



ACTIF
ASSURANCES IDF

Intervention de l'ACTIF **Au congrès confédéral** **13 au 17 juin 2022**

Quelle étonnante période nous avons vécu. Tout est bouleversé, nos habitudes professionnelles, nos repères, nos méthodes et outils de travail. Il y a 4 ans, nous étions à cent lieues d'imaginer ce qui nous attendait... Et heureusement, car n'y aurait-il pas eu du découragement, voire des désistements ?

Parmi les changements qui nous ont impactés, il y a bien-sûr les ordonnances macron. Nous les avons craintes, nous les avons redoutées et le moindre que l'on puisse dire, c'est que nous n'avons pas été déçus.

Moins de moyens, et plus de travail ! Dans nos sections, c'est souvent 2 fois moins de temps militant (avec :

- La disparition des délégués du personnel et du CHSCT véritable instance de consultation
- Une surcharge de responsabilité des nouveaux CSE et beaucoup moins d'heures de délégation.)

Ces changements conduisent inexorablement à une professionnalisation du syndicalisme par la concentration des responsabilités sur un nombre restreint de personnes. Rappelez-vous, c'était tout l'inverse que voulait le candidat Macron en 2017.

Ces ordonnances ont induit une technicité, des compétences pointues et une expertise du champ syndical dans les entreprises de grande taille, mais elles conduisent à l'appauvrissement du syndicalisme dans les PME, TPE, voire même à sa disparition.

Je parle bien sûr du syndicalisme à la CFDT, celle qui travaille, celle qui étudie les dossiers et par ricochet est source de propositions.

La plupart de nos concurrents, bien moins assidus dans les instances, semblent moins impactés que nous. Notre syndicalisme CFDT est le plus atteint dans ses méthodes de travail.

Néanmoins, nous nous sommes appropriés ces ordonnances, bon gré mal gré. Nous nous sommes adaptés. Mais à quel prix ?

Nos équipes payent un lourd tribut.

Beaucoup sont découragées ou même déprimées. Le burn-out fait son apparition dans les équipes syndicales. Nous sommes présents pour défendre et protéger les salariés, mais qui défend et protègent les syndicalistes ? A l'ACTIF, nous en sommes à rechercher une aide pour travailler sur les risques psychosociaux des élus et mandatés.

Et on en rajoute. Maintenant les CSE doivent également se saisir des sujets de Responsabilité Sociale et Environnementale, la fameuse RSE. Et pour cela, avons-nous droit à des moyens supplémentaires ? Des informations supplémentaires, oui ! mais du temps pour se former et étudier les dossiers, des moyens financiers pour se faire assister, non ! Alors bien sûr que ces sujets sont importants mais ils ne vont être que bâclés faute de moyens suffisants.

La confédération, et même les fédérations et URI, mettent en place des outils pour mutualiser les moyens, les techniques, les bonnes pratiques, comme essaient de le faire les syndicats avec leurs sections. Mais là aussi, le temps manque. Au syndicat, combien de mail recevons-nous par jour, des différentes structures de la maison, pour des informations, des projets, des conférences... ? Nous n'avons même pas le temps de les relayer aux équipes dans les entreprises de peur de les submerger. C'est le mal de l'époque... Et oui nous ne sommes jamais contents. Auparavant nous nous plaignions de ne pas avoir assez d'information, mais maintenant, nous en avons trop. Une formation existe-t-elle « savoir gérer l'information » ?

La crise des gilets jaunes nous a amené à nous interroger sur notre système démocratique de représentation, et sans doute aussi sur notre propre démocratie au sein de nos structures CFDT et de nos sections syndicales d'entreprise. Ces manifestations, ces mécontentements et la fracture sociale en découlant représentent des facteurs que nous ne pouvons ignorer, sans compter le bouleversement climatique qui à n'en pas douter aura des impacts énormes sur de nombreux secteurs sociaux et économiques.

La pandémie a été une opportunité extraordinaire pour le télétravail. Notre syndicat a décidé de construire un livret d'aide à la revendication sur le télétravail que nous avons mis à disposition de nos sections (nous le tenons à votre disposition si vous le souhaitez). Pour autant, ce livret se concentre sur l'apport de mesures techniques, juridiques, mais à présent il nous faut s'attacher aux problématiques psychologiques et d'organisation du travail qui émergent.

Ces dernières années dans les négociations, là où l'Assurance, notamment dans les grandes compagnies, montrait un statut social des plus enviables, nous constatons une diminution significative des acquis sociaux alors que jusqu'à présent notre secteur avait été relativement épargné. Cela peut sans doute s'expliquer par une exigence de plus en plus prégnante de nos Directions sur les coûts, notamment celui de la masse salariale, principal levier évoqué par nos employeurs dans nos sociétés du tertiaire. Pourtant, le secteur se porte bien, et même très bien quand on constate que la crise sanitaire n'a fait que ralentir sa croissance sans l'entamer...

La **communication** est une compétence que toute structure syndicale a le devoir de développer. Le « faire savoir » est aussi important, si ce n'est davantage, que le « faire ». A la CFDT, nous savons faire et bien faire.

~~En revanche, nous avons du mal à mettre en avant nos actions et à les valoriser auprès des salariés. Cela peut être lourd de conséquences.~~

~~Si les salariés ne connaissent pas nos actions ils ne voteront plus pour nous.~~

Nous faisons face à une autre problématique de plus en plus prégnante. Ce n'est pas nouveau, mais cela prend de l'ampleur : le renouvellement militant et l'élévation de l'âge moyen de nos adhérents ont un impact direct sur les capacités des équipes à se renouveler.

De nombreux délégués syndicaux n'arrivent pas à trouver de successeurs au moment de leur départ en retraite. Il faut arriver à anticiper ces passages de flambeaux mais là encore, la charge de travail ne permet que rarement de se préparer dans la durée. Ce sujet de renouvellement se pose également au niveau des structures. De plus en plus de syndicats ont du mal à trouver des membres d'exécutif. Ce qui revient à soulever le problème de l'attractivité de ce type de responsabilité mais également, et surtout, du temps nécessaire à leur mise en œuvre.

Je vous remercie de votre attention.